

POUR LA
1ÈRE FOIS
EN WEB
CONFÉRENCE

27|11|20
08:40

formation
8h validées

LES CONTRATS PUBLICS A L'ÉPREUVE DE LA CRISE SANITAIRE

18èmes RENCONTRES DE DROIT ET
PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Sous la direction scientifique de François LICHERE,
professeur agrégé de droit public,
directeur de la Chaire de droit des contrats publics,
Université Lyon 3 Jean Moulin



LE THÈME

La crise sanitaire est venue bouleverser totalement la vie des acteurs des contrats publics, qu'ils soient donneurs d'ordres ou prestataires, grands ou petits et quel que soit leur cœur de métier.

Conséquences matérielles et financières des arrêts brutaux des chantiers, de la poursuite des travaux malgré le confinement, de leur reprise à l'issue du confinement, difficultés parfois acrobatiques liées aux fournitures et approvisionnements en produits de première nécessité, retards pris de ça et de là, sont autant de causes potentielles de frictions relationnelles, imposant des solutions raisonnées, amiables dans toute la mesure du possible, sans que ne puissent être écartés les risques de contentieux.

COMMENT LA CRISE SANITAIRE
A-T-ELLE ÉTÉ VÉCUE ?

COMMENT SES CONSÉQUENCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES
ONT-ELLES ÉTÉ ABORDÉES ET TRAITÉES ?

QUELLES SOLUTIONS RETENUES ?

QUELLES LEÇONS TIRER
DE LA CRISE ?

On peut sans doute énoncer sans crainte de se tromper que désormais plus rien ne sera comme avant. La période oblige donc à la réflexion, à l'analyse des données mais aussi et peut-être surtout aux innovations. Dans les esprits et dans les faits.

C'est l'occasion de nous retrouver et de débattre lors de nos 18èmes RDPA, lesquelles, contraintes sanitaires obligent, se dérouleront à la fois de façon présentielle et par webconférence. Nul doute que les échanges seront une nouvelle fois passionnants et riches d'enseignements.

LE PROGRAMME DE LA MATINÉE

8h40

Accueil, présentation des travaux et de l'organisation de la journée

LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS LA CRISE

Sous la présidence de Madame Laurence HELMLINGER, Présidente de la cour administrative d'appel de Marseille

9h00

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Bertrand DACOSTA
conseiller d'Etat, président de la 10ème chambre de la section du contentieux du Conseil d'Etat

9h30

L'ORDONNANCE 2020-319 DU 25 MARS 2020 :

BILAN ET PERSPECTIVES D'UN TEXTE D'EXCEPTION

Guillaume DELALOY
chef du bureau de la réglementation générale de la commande publique (DAJ MINEFI)

10h00

SUSPENSION ET RÉILIATION DES CONTRATS PUBLICS :

QUELLE PLACE POUR LA FORCE MAJEURE ET QUELLES CONSÉQUENCES INDEMNITAIRES ?

Frédéric LOMBARD
Professeur agrégé de droit public, Aix Marseille Université

10h25

L'EXÉCUTION DÉGRADÉE :

QUELLES POSSIBILITÉS D'INDEMNISATION ? QUELLES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ?

François LICHERE
Professeur agrégé de droit public, Université Jean Moulin Lyon 3

10h50

SUSPENSION ET EXÉCUTION DÉGRADÉE :

RETOUR D'EXPÉRIENCE
Xavier DEBOSQUE
Directeur juridique EIFFAGE Génie Civil

11h10

LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Charles TOUBOUL
directeur des affaires juridiques au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales
Nicolas MORIZOT
responsable des achats au ministère des solidarités et de la santé

11h40

QUESTIONS/RÉPONSES

12h00

TABLE RONDE

LA GESTION DE LA CRISE

Animée par **Marc RINGLE**
ancien bâtonnier du Barreau de Marseille

Laurent BESOZZI
directeur de la commande publique et des achats au conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur
Jean GRATALOUP
directeur juridique, conseil départemental des Bouches du Rhône
Isabelle LONCHAMPT
présidente de la fédération du bâtiment et des travaux publics des Bouches du Rhône FBTP13
Ghislaine MARKARIAN
présidente de la 3ème chambre du tribunal administratif de Marseille
Sébastien PESQUÉ
directeur associé CI MEDIA

LE PROGRAMME DE L'APRÈS -MIDI

Sous la présidence de
Dominique BONMATI, Présidente
du tribunal administratif de
Marseille

QUELLES LEÇONS TIRER DE LA CRISE ?

14h15 FAUT-IL ADAPTER LES MODES DE PASSATION ?

Jean GRATALOUP
directeur juridique, conseil départemental
des Bouches du Rhône
Olivier ROCCHIA
directeur de la commande publique,
AMP METROPOLE

14h45 INNOVATION CONTRACTUELLE :

COMMENT TENIR COMPTE DE LA
CRISE SANITAIRE DANS LES
NOUVEAUX CONTRATS ?

Sabine IBANES
directrice juridique, groupe NGE
Camille CROS
avocate au barreau de Marseille

15h15 LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC

Christian BAILLON-PASSE
avocat au barreau de Marseille

15h45 LA COMMANDE PUBLIQUE OUTIL DE RELANCE OU DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE ?

Frédéric MARTY
chargé de Recherches CNRS -
Groupe de Recherche en Droit, Economie, Gestion
(GREDEG), Université de Nice Sophia-Antipolis

16H15 QUESTIONS/RÉPONSES

16h30
SYNTHÈSE
Jean Claude RICCI
professeur émérite des universités

17h00
CLOTURE
Jean Claude RICCI
professeur émérite des universités

INSCRIPTION



**CLIQUEZ ICI
POUR VOUS
INSCRIRE**
*

TARIFS D'INSCRIPTION

PUBLIC
120 euros TTC

AVOCAT
100 euros TTC

JEUNE BARREAU
50 euros TTC

*Prestation de serment de 2017 à 2020
sur justificatif pour les avocats des
barreaux extérieurs*

ELÈVE-AVOCAT, ÉTUDIANT
10 EUROS TTC

RÈGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Accessible sur le lien
d'inscription noté plus haut

COMMENT ACCEDER A LA WEB CONFERENCE ?

Une fois votre inscription et votre règlement effectués, un lien de connexion ainsi qu'un mot de passe vous seront automatiquement envoyés à l'adresse mail que vous aurez renseignée.



CONTACT

rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr

Téléphone : 04 88 56 31 22
www.barreau-marseille.avocat.fr

FORMATION CONTINUE VALIDATION DE 8H

ORGANISME FORMATEUR
INSTITUT DE FORMATION CONTINUE
DES AVOCATS DE MARSEILLE
(I.F.C.A.M)

N° D'ACTIVITÉ
93 13 12 70 813



*Toute demande d'annulation
devra être faite par email, à
l'adresse
[rencontresdpa@barreau-
marseille.avocat.fr](mailto:rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr)
En cas d'annulation
intervenant moins de 72
heures avant la date du
colloque,
aucun remboursement ne sera
effectué.
Tout remboursement sera
effectué après le colloque.*

NOMBRE DE PLACES
LIMITÉES**

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
JEUDI 26 NOVEMBRE 2020**

MERCI À NOS PARTE -NAIRES



Société
Marseillaise
de Crédit

